

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 20 mars 2024

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC26032401 - EXTENSION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE
POUZAUGES - SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Vu la délibération n° CC26092301 du Conseil de Communauté du 26 septembre 2023 approuvant le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Pouzauges,

Vu la délibération n° BC20022401 du Bureau Communautaire du 20 février 2024 sollicitant une subvention DETR-DSIL pour le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Pouzauges,

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240326-BC26032401-DE

CCPP SLOW

Madame Céline REVEAU, vice-présidente en charge du pôle Solidarités, expose que dans le cadre de l'extension de la Maison de santé pluridisciplinaire de Pouzauges, une subvention a été sollicitée auprès de la Préfecture, au titre de la campagne DETR-DSIL 2024 (dernier Bureau Communautaire du 20 février 2024). Le Département de la Vendée, dans le cadre du dispositif de soutien aux projets des Communes et Intercommunalités, peut également participer au financement des projets de construction et extension des maisons de santé pluridisciplinaire.

20 % des dépenses d'investissement (plafonnées à 300 000 euros HT) peuvent ainsi faire l'objet d'une sollicitation de subvention auprès du Département.

Afin de solliciter une subvention auprès du Département (60 000 €), et dans l'attente de la décision de la Commission DETR prévue début avril, il est proposé de modifier le plan de financement précédemment évoqué, comme suit :

	<u>DEPENSES</u>		<u>RESSOURCES</u>	
Maison de santé pluridisciplinaire de Pouzauges - Extension	Maîtrise d'œuvre	77 800,00 €	Subvention Etat - DETR-DSIL 2024	525 000,00 € (60,00 %)
	Travaux - gros œuvre	187 500,00 €	Subvention Département	60 000,00 € (6,86 %)
	Travaux - étanchéité	111 300,00 €	Autofinancement	290 000,00 € (33,14 %)
	Travaux - Isolation Thermique par l'Extérieur	27 000,00 €		
	Travaux - Menuiserie Aluminium - Serrurerie	63 700,00 €		
	Travaux - Menuiserie intérieure bois	42 100,00 €		
	Travaux - Cloisons sèches	64 500,00 €		
	Travaux - Plafonds suspendus	10 100,00 €		
	Travaux - Revêtements de sols collés	20 700,00 €		
	Travaux - Peinture - Revêtements muraux	16 300,00 €		
	Travaux - Electricité	52 200,00 €		
	Travaux - Chauffage ventilation	89 300,00 €		
	Travaux - Plomberie sanitaires	28 500,00 €		
	Prestation supplémentaire 1 - Climatisation des cabinets	30 000,00 €		
	Prestation supplémentaire 2 - Panneaux photovoltaïques	24 000,00 €		
	Provision pour travaux en site occupé	30 000,00 €		
	TOTAL DEPENSES	875 000,00 €	TOTAL RESSOURCES	875 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la sollicitation de subvention auprès du Département de la Vendée dans le cadre du projet « *Extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Pouzauges* », pour un montant de 60 000,00 euros et le plan de financement modifié de l'opération,
- CHARGE Madame la Présidente de solliciter cette subvention auprès du Département de la Vendée,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 11/04/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Lionel GAZEAU



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 20 mars 2024

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC26032402 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-6 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables »,

Madame la Présidente expose que le Service de Gestion Comptable Nord-Vendée a transmis à la Communauté de Communes une liste de créances proposées en admissions en non-valeur. Les montants portent sur le seul budget général, et sur des créances sur redevances d'ordures ménagères (18 202,59 euros ; annexe jointe à la présente délibération) ; le remboursement pourra être sollicité auprès du SCOM Est-Vendéen.

Pour rappel, l'admission de créances en non-valeurs consiste en un apurement comptable des créances, mais n'éteint pas la dette du redevable, et ne fait donc pas obstacle à la continuité des

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240326-BC26032402-DE

poursuites par le comptable public (notamment en cas de retour dit « à meilleure fortune » de la part du débiteur).

Les crédits budgétaires afférents ont été ouverts dès les budgets primitifs votés en début d'année.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les demandes d'admissions en non-valeur présentées par le Service de Gestion Comptable Nord-Vendée, pour un montant de 18 202,59 euros (Budget général)
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter le remboursement des admissions en non-valeurs mentionnées sur redevances d'ordures ménagères (18 202,59 euros), auprès du SCOM Est-Vendéen.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 11/04/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Lionel GAZEAU**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 20 mars 2024

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC26032403 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC06022417 du Conseil de Communauté du 06 février 2024 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2024,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame la Présidente présente les subventions étudiées en Commissions, et proposées au vote :

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240326-BC26032403-DE

CCPP SLO

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
ALEDAH	400,00 €	400,00 €
AMI Pays de Pouzauges	3 800,00 €	3 800,00 €
Banque alimentaire de la Vendée	2 247,00 €	2 247,00 €
Association des Sentiers du Pays de Pouzauges - Bol d'Air	1 403,48 €	1 403,48 €
Boupère Mon Prouant Football Club	221,00 €	221,00 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) Vendée	250,00 €	250,00 €
Déplacement Solidaire Pays de Pouzauges	2 400,00 €	2 400,00 €
Esmeralda	1 980,00 €	1 980,00 €
Familles Rurales Saint-Michel-Mont-Mercure - LAEP Patapon	6 000,00 €	6 000,00 €
MAF O TEMPS D'UNE PAUSE	1 000,00 €	1 000,00 €
MAF Entr'Eux Parenthèses	8 000,00 €	8 000,00 €
NovaliSs	3 630,00 €	3 630,00 €
Outil en Main Pays de Pouzauges	4 500,00 €	4 500,00 €
Prévention Routière Vendée	500,00 €	500,00 €
Protection civile - antenne de Pouzauges	3 000,00 €	3 000,00 €
SOS Femmes Vendée	1 000,00 €	1 000,00 €
Solidarités Paysans	500,00 €	500,00 €
Total Commission Solidarités	40 831,48 €	40 831,48 €
Initiative Vendée Bocage	17 222,00 €	17 222,00 €
Total Commission Aménagement du Territoire	17 222,00 €	17 222,00 €
TOTAL GENERAL	58 053,48 €	58 053,48 €

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2024.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Le secrétaire de séance
Lionel GAZEAU

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 11/04/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'ile Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, vice-président, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 12
Votants : 13
Quorum : 9

Date de convocation : 20 mars 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bérangère SOULARD, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC26032404 - ADHESION CAUE 85 POUR 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC06022417 du Conseil de Communauté du 06 février 2024 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2024,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Monsieur Lionel GAZEAU, vice-président en charge du Pôle aménagement du territoire, expose que dans le cadre d'une sollicitation du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.), l'organisme sollicite la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour une

adhésion au titre de l'année 2024 ; le montant de la cotisation 2024 est de 200 euros (montant inchangé depuis 2017).

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion au CAUE Vendée pour 2024 et le versement d'une cotisation de 200 euros pour 2024.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 11/04/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Lionel GAZEAU**



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, vice-président, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 20 mars 2024

Membres présents : 12

Votants : 13

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bérangère SOULARD, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC26032405 - ADHESION ADILE 85 POUR 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC06022417 du Conseil de Communauté du 06 février 2024 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2024,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Monsieur Jean-Claude MARCHAND, vice-président en charge de l'habitat, expose que la Communauté de communes est sollicitée par l'ADILE 85 (Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie) pour le maintien d'un observatoire local de l'habitat sur notre territoire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240326-BC26032405-DE

CCPP SLOW

Cet outil d'aide à la décision est aussi un instrument d'évaluation des politiques publiques en matière d'habitat.

L'ADILE 85 propose aujourd'hui un atlas cartographique permettant le téléchargement de cartographies et de données du Pays de Pouzauges, un accès aux études départementales et à leurs représentations, un nouvel outil synthétique regroupant les différents indicateurs de suivi dans un tableau de bord téléchargeable. Cette offre vient en complément de l'organisation de réunions semestrielles thématiques auxquelles sont associés le Conseil Départemental, les services de l'Etat et selon les thématiques les acteurs locaux de l'immobilier.

Aussi, lors d'un échange le 12 février 2024, les élus du comité de suivi habitat ont donné un avis favorable au maintien de l'adhésion 2024 au profit de l'ADILE 85 à hauteur de 7 164,30 €, correspondant à 0,30 € par habitant

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'ADILE 85 pour l'année 2024 à hauteur de 7 164,30 €
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention qui suivra.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 11/04/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Lionel GAZEAU**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, vice-président, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 12
Votants : 13
Quorum : 9

Date de convocation : 20 mars 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bérangère SOULARD, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC26032406 - PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2024 (FSL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC06022417 du Conseil de Communauté du 06 février 2024 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2024,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Monsieur Jean-Claude MARCHAND, vice-président en charge de l'habitat, expose que la Communauté de communes est sollicitée par le Département de la Vendée pour sa participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240326-BC26032406-DE

CCPP SLO

Ce fonds permet d'aider et d'accompagner les familles et les personnes rencontrant des difficultés d'accès et de maintien dans un logement et de garantir des droits aux personnes les plus démunies.

Le Département a confié la gestion financière de ce fonds à la Caisse d'Allocations Familiales en 2012.

La Communauté de communes avait accordé 2 500 € à ce fonds en 2023.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la participation de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2024 à hauteur de 2 500 euros.
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette participation et à verser le montant de cette participation.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 11/04/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Lionel GAZEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 12
Votants : 13
Quorum : 9

Date de convocation : 20 mars 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Michelle DEVANNE, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC26032407 - PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Monsieur Lionel GAZEAU, Vice-président en charge du Pôle aménagement du territoire, expose qu'un dossier au titre de l'aide à l'économie d'énergie est recevable. Le tableau récapitulatif de l'aide figure en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de cette subvention au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 2 270€, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération,

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 11/04/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Lionel GAZEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 20 mars 2024

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC26032408 - PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURE DE POSTE CONTRACTUEL A L'ECHIQUIER

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu l'attribution 3.1 de la délibération n°CC30052303 du Conseil de Communauté du 30 mai 2023, portant délégation au Bureau Communautaire « Prendre toute décision concernant le recrutement et la rémunération d'agents non titulaires intervenant dans le cadre de l'article 3 alinéa 1 de la Loi du 26 janvier 1984 (remplacement) dans la limite des crédits inscrits au budget »,

Considérant le besoin de recrutements ponctuels dans le domaine technique (régie technique, installations, montages ...) nécessaires à la bonne organisation des manifestations à l'Echiquier, il est proposé de créer un poste contractuel d'adjoint technique.

Un poste contractuel d'adjoint technique avait ainsi été créé par délibération du Bureau du 08 novembre 2022 pour permettre des recrutements ponctuels.

Madame la Présidente propose l'ouverture d'un poste pour besoin occasionnel d'une durée d'un an. L'article 3 de l'alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 permet le recrutement pour des besoins occasionnels ou saisonniers.

POLE	POSTE A OUVRIR	NATURE DU POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE	DATE D'EFFET	DUREE
CULTUREL - Echiquier	Adjoint technique territorial	Non-titulaire	Complet	1	01/04/2024	Un an

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire à l'unanimité, **APPROUVE** l'ouverture d'un poste d'accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une durée de 12 mois comme cité ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 11/04/2024
Qualité : Présidente de la CC-Pays...
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Lionel GAZEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 20 mars 2024

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC26032409 - PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURE DE POSTE CONTRACTUEL AU SERVICE LECTURE PUBLIQUE

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-13,

Vu l'attribution 3.1 de la délibération n°CC30052303 du Conseil de Communauté du 30 mai 2023, portant délégation au Bureau Communautaire « Prendre toute décision concernant le recrutement et la rémunération d'agents non titulaires intervenant dans le cadre de l'article 3 alinéa 1 de la Loi du 26 janvier 1984 (remplacement) dans la limite des crédits inscrits au budget »,

Madame la Présidente expose qu'au service lecture publique il va y avoir deux agents en arrêt programmés :

- Un agent en arrêt à partir du 23 mai 2024 pour une durée de 6 semaines concernant le site de la bibliothèque du Colombier à Pouzauges
- Un agent en congés maternité à partir du 1^{er} juillet 2024 concernant la médiathèque de Sèvremont.

Un recrutement est envisagé de mai à novembre sur un profil poste d'agent d'accueil et en complément une réorganisation en interne sera faite pendant cette période :

POLE	POSTE A OUVRIR	NATURE DU POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE	DATE D'EFFET	DUREE
CULTUREL - Lecture publique	Adjoint territorial du patrimoine	Non- titulaire	Complet	1	15/05/2024	6,5 mois

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire à l'unanimité, **APPROUVE** l'ouverture d'un poste de remplacement à temps complet pour une durée de 6.5 mois comme cité ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 11/04/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Lionel GAZEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification